



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Le 28 avril 2026, le Conseil municipal de Montpellier de Médillan, dûment convoqué individuellement et par lettre s'est réuni à 20h30 en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur GEORGEON, Maire.

Date convocation le 21/04/2026.

Présents : Mr GEORGEON Thierry, Mmes JACAUD Annick, POLLET Mireille, BORDET Céline, GUEGUEN Sophie, PAYAN Marie, ROUDIER Béatrice, JOLY Françoise et Mrs NICOLLE Éric, LAINE Christian, PLAUD Richard, LAINE Jean-Marie, PICOULET Damien et DECOMBE Christian, NEAU Cyril.

Absents excusés :

Madame JACAUD Annick a été désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est approuvé à l'unanimité.

2026_04_01 DELIBERATION : TAXES COMMUNALES 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer à :

	Taux 2026
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	30.51%
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties	32.43%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (Taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	9.50%

2026_04_02 DÉLIBÉRATION SUBVENTIONS COMMUNALES 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'accorder les subventions suivantes et d'inscrire les crédits nécessaires prévoir au budget 2026 :

- ACCA Montpellier de Medillan : 160€
- Clin D'Œil : 160€
- M de M Club de Loisirs : 160€
- Alpine Renault Saintonge : 160€
- Association des parents d'élèves les Saint'llan : 160€
- Institut Bergonié Bordeaux : 100€
- Hôpital pour enfants Poitiers : 50€
- Banque Alimentaire : 100€
- Secours Catholique Gémazac : 50€
- Foyer Socio-éducatif du collège de Gémazac : 150€
- Restos du Cœur 50€
- France Alzheimer 17 : 50€
- Ligue contre le cancer : 50€
- Fredon Charente Maritime : 180€
- APF France Handicap : 50€
- AFM Téléthon : 50€
- Association prévention routière : 50€
- Croix Rouge Française : 50€
- AFSEP (Scléroses en plaques) : 50€
- France ADOT 17 : 50€
- GSCF Groupe de Secours Catastrophe Français : 50€
- ADSM 17 Association départementale des Secrétaire de Mairie : 50€

TOTAL des subventions 2026 : 1980.00€

2026_04_03 DÉLIBÉRATION : BUDGET PRIMITIF 2026 – BUDGET PRINCIPAL MAIRIE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2026 équilibré ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 713 965.48 €
 Recettes : 713 965.48 €

Investissement :

Dépenses : 633 383.94 €
 Recettes : 633 383.94 €

2026_04_04 DELIBERATION : BUDGET ANNEXE MULTISERVICE 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2026 du budget annexe MULTISERVICE équilibré ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 29 938.01 €
 Recettes : 29 938.01 €

Investissement

Dépenses : 15 307.95 €
 Recettes : 15 307.95 €

2026_04_05 DÉLIBÉRATION : BUDGET SPIC 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2026 du budget SPIC équilibré ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 5 628.35 €
 Recettes : 5 628.35 €

Investissement

Dépenses : 6 103.96 €
 Recettes : 6 103.96 €

2026_04_06 Délibération approuvant le régime des amortissements des immobilisations et la fongibilité des crédits

Considérant qu'une assemblée délibérante peut fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur 1 an ;

Considérant que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'APPLIQUER la méthode de l'amortissement linéaire *pro rata temporis* à compter du 1^{er} janvier 2026 à compter de la mise en service du bien.
- DE FIXER les durées d'amortissements pour les nouvelles immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2026 comme prévu dans le règlement budgétaire et financier.
- DE DEROGER à l'amortissement au *pro rata temporis* pour les biens de faible valeur dont le montant unitaire est inférieur à 10 000.00€ TTC.

2026_04_07 DELIBERATION MOTION SDEER pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en terme efficacité, de proximité et de solidarité.

Vote à l'unanimité des membres présents et demande au gouvernement :

De renoncer au projet de faire du département, de manière unilatérale, le chef de file des réseaux de proximité ;

De maintenir les compétences sur les réseaux de proximité comme des compétences du bloc communal, en conformité avec l'esprit du nouvel acte de décentralisation qui ne doit pas remettre en cause une organisation et une ingénierie qui fonctionnent et qui ont fait la preuve de leur efficacité ;

De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences.

De ne pas obérer les moyens d'action des syndicats spécialisés et notamment les recettes perçues au titre de leurs compétences.

2026_04_08 DÉLIBÉRATION : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIMAIRE DE GEMOZAC POUR L'ANNE SCOLAIRE

Monsieur le Maire, informe l'assemblée conformément à l'article L. 212-8 du Code de l'Education, que le Conseil Municipal de Gémozac a délibéré, pour fixer le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement de l'école primaire et maternelle de Gémozac.

Un enfant domicilié sur la commune est scolarisé à l'école primaire de Gémozac (classe ULIS).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Accepte les conventions de la commune de Gémozac au titre de la participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les années scolaires 2024-2025 et 2025-2026 ;

- pour un montant de 666 € pour l'année scolaire 2024-2025 ;
- pour un montant de 691 € pour l'année scolaire 2025-2026 ;

2026_04_09 DÉLIBÉRATION : COMMISSION COMMUNALES DES IMPOTS DIRECTS

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (*pour les communes de moins de 2 000 habitants*)

ARRIVÉ	Sylvain	DE ROFFIGNAC	Yves
BILLOT	Stéphane	DELOFFRE	Laury
BONNET	Gérard	DURET	Alain
BREMEAUD	Caroline	GUERIN	Eric
BRETAUD	Patrick	JUTTAUD	David
DAVOINE	Anthony	LAINE	Jean-Marie
MARCHAND	Françoise	RAISON	Régis
MARLOT	Philippe	ROSE	Sonia
MOUNIER	Guy	ROUDIER	Alain
NEAU	Jacques	TOMASZEWSKI	Yannick
PAQUET	Éric	TOURNIER	Annick
POITEVIN	Rachel	TROTIN	Jean-Paul

Questions diverses

Mr le Maire explique que les VMC des 2 commerces du MULTISERVICE ont besoin d'être refaites, le conseil municipal après discussion accepte les devis de MN Plomberie (salon de coiffure : 1393.02€TTC et Boucherie 2936.27€TTC)

Mr Le Maire informe que certains volets de la Maison Duban sont à changer le conseil municipal approuve le devis de BSM MENUISERIES (3533.32€TTC)

Mr le Maire expose que de nouvelles guirlandes de Noël seraient nécessaires afin de remplacer certaines maintenant vétustes et pour compléter l'existant. Le conseil municipal approuve la proposition de YES Electrique (3261.41€TTC)

2026_04_10 Mr le Maire propose dans un souci d'économie d'énergie et de confort pour les élèves, l'installation d'une pompe à chaleur Air/Air dans la classe bleue, le réfectoire et la salle de motricité après en avoir discuté le conseil municipal accepte le devis de SRS pour un montant de 25458.86€ TTC

Dans ce même souci d'économie d'énergie de l'école Mr le Maire propose le relamping en LED de toute l'école et le passage en LED des rampes de projecteurs de la scène de la salle des fêtes, le conseil municipal valide les devis de YES Electrique (1668.10€ TTC pour l'école et 1666.15€ TTC pour la scène de la salle des fêtes)

Fête communale : la commission a choisi l'animation, les commerçants sont en cours de réservation, l'organisation se poursuit.

Journée des chemins : courant juin 2026 (date à confirmer) une journée des chemins va être organisée par la municipalité afin d'entretenir nos chemins communaux, toute personne souhaitant aider est la bienvenue